



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 2 mars 2026

DELIBERATION N°28/2026

Finances – Subvention d’investissement exceptionnelle – Association diocésaine de Rennes

L’an deux Mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s’est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (3) :

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à Mme KOUBA Maryline

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à Mme GLAZIOU Hélène

Absent.e.s (1) :

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme VANNIER Véronique

La séance est levée à 22h45

**DEL28/2026 (7.5): Finances – Subvention d’investissement exceptionnelle –
Association diocésaine de Rennes
Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le 26 décembre 2018, la ville de Chartres-de-Bretagne et le diocèse de Rennes ont signé un contrat de bail emphytéotique relatif au presbytère, propriété de la commune. Ce type de contrat de location stipule que le preneur assure les charges qui incombent au propriétaire durant la période du bail, soit 50 années.

La nouvelle crèche communale est implantée sur une parcelle située hors du périmètre relatif au contrat locatif.

Toutefois, dans le contexte de la mise en œuvre d'un plan d'évacuation d'urgence de la crèche, les occupants de cette dernière, dont les enfants seraient appelés à quitter les lieux depuis le jardin de la crèche et ce en direction d'un porche d'accès à la cour du presbytère, côté Ouest ou église. Un autre Porche situé côté Est donne accès au parking Antoine Dubos.

En l'état, les soutènements des deux ouvrages présentent des flexions qui nécessitent une consolidation.

Dans cette configuration matérielle et juridique précise, les travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du diocèse appellent une subvention exceptionnelle émanant de la commune à hauteur de 12 370,38 €.

Ceci exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale - Finances réunie le 10 février 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Fixe le montant de la subvention allouée à l'association diocésaine de Rennes à hauteur du montant des devis fournis pour la rénovation des porches Ouest et Est soit un montant de 12 370,38 € TTC ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



La Secrétaire

Véronique VANNIER